

Cher(e) collègue,

Les groupes de travail paritaires académiques ont vérifié du 6 au 13 mai les vœux et les barèmes des demandeurs de mutation pour la phase intra académique. **Le recto de ce courrier contient les informations concernant votre situation personnelle. Les commissions d'affectations auront lieu du 11 au 13 juin.**

Un important travail a été conduit par les élus académiques dans cette première étape du mouvement intra. Nous avons obtenu la correction de nombreuses erreurs ou oublis. Ces corrections ont été notamment facilitées par l'envoi de votre fiche syndicale de suivi individuel, outil indispensable pour connaître précisément votre situation et vous défendre avec efficacité.

En raison des choix effectués par le Ministère et le Rectorat, **le mouvement intra 2014 va être bloqué et entraîner une nouvelle dégradation des conditions d'affectation des personnels** (mutations empêchées, inflation des affectations sur zone de remplacement et des compléments de service). Alors que le nombre de participants obligatoires augmente de 600 par rapport à l'an dernier, **jamais le nombre de postes offerts au mouvement n'a été aussi faible** dans l'académie pour les corps des certifiés, des agrégés et des CPE : 901 contre 1016 en 2013 et 1792 en 2012. C'est la conséquence de choix de gestion des personnels et des moyens désastreux de la part du Ministère et du Rectorat :

- **un solde de créations de postes très faible**, à peine 58 dans l'académie, soit un poste pour 52 élèves en plus alors qu'un pour 20 est nécessaire pour maintenir les conditions d'enseignement existantes,
- **l'utilisation des stagiaires recrutés au titre du concours exceptionnel (2013-2) comme des moyens d'enseignement à part entière, sans décharge ni formation,**
- **Le blocage de postes à hauteur du nombre de stagiaires issus des concours exceptionnels** prévus par le Ministère pour les affecter à temps plein (763 à l'heure actuelle contre 624 l'an dernier et 416 il y a deux ans suite aux actions du SNES qui avaient permis le déblocage de 192 et 168 postes).

Ces blocages, inacceptables sur le fond, sont rendus d'autant plus absurdes que beaucoup de postes aux concours exceptionnels sont perdus : 50% en mathématiques, 32% en arts plastiques... pour les disciplines dont les résultats sont déjà tombés. A titre d'exemple, **le Rectorat bloque ainsi 140 postes en mathématiques et 40 en arts plastiques alors que le nombre de lauréats pour toute l'Île de France dans ces disciplines n'est que de 144 et 40.** Cette hécatombe qui témoigne de l'aggravation de la crise de recrutement est le résultat du refus de revaloriser nos salaires et nos conditions de travail pour rendre attractifs nos métiers, et des conditions déplorables imposées aux admissibles du concours exceptionnel sommés de préparer les épreuves d'admission, d'assumer un service en responsabilité en tant que personnel précaire et d'obtenir le master 2 durant la même année.

Dans l'intérêt de tous les personnels (stagiaires et titulaires) et des élèves, le SNES est déterminé à agir contre ces choix ravageurs : conditions d'entrée dans le métier déplorables qui risquent à nouveau de faire renoncer les nouveaux collègues au métier qu'ils ont choisi, fragilisation des équipes pédagogiques en raison du turnover ainsi imposé par les blocages de postes fixes, dégradation des conditions d'affectation et d'exercice...

Il appelle tous les personnels à **signer la pétition « Stagiaires à temps plein, Intra bloqué, ça suffit ! Ensemble, exigeons d'autres choix » pour revendiquer une décharge et une formation pour tous les stagiaires, leur affectation sur des supports provisoires et le déblocage de tous les postes au mouvement intra-académique.**

L'aggravation de la crise de recrutement montre que la revalorisation de nos métiers et de nos carrières est une urgence et une nécessité. La décision de geler encore pour les trois prochaines années le point d'indice, d'écarter toute perspective de revalorisation, au nom du choix de l'austérité, alors que les cadeaux au patronat qui vont alimenter les dividendes et non les créations d'emplois, se multiplient, sont intolérables. La réduction de la dépense publique d'une ampleur inouïe (50 milliards en moins sur trois ans) sape les fondements de la protection sociale et des services publics, affaiblit les solidarités collectives et fait le lit de la récession.. L'action des personnels pour construire le rapport de force afin d'imposer d'autres choix est déterminante. C'est pourquoi, après la journée du 15 mai, **le SNES et la FSU vont travailler, dans le cadre le plus large possible, à la construction des suites de ce mouvement pour les salaires, pour l'emploi et pour la promotion des services publics.**

Cordialement

Les commissaires paritaires académiques du SNES

Calendrier prévisionnel du mouvement

Commissions d'affectation des agrégés, des certifiés, CPE et Co-psy

Du mardi 11 juin au
jeudi 13 juin

Groupe de travail de révisions d'affectation

Mardi 24 juin

Groupe de travail d'affectation des TZR

Du 8 au 11 juillet

Résultats d'affectation :

Les syndiqués les recevront dès l'issue des commissions par mail et par sms.

Pétition à signer et faire signer

« Stagiaires à temps plein, Intra bloqué, ça suffit !

Exigeons, ensemble, d'autres choix »

<http://www.versailles.snes.edu/petitions/?petition=10>

Défense des personnels et du paritarisme, revalorisation de nos carrières et des salaires, promotion du service public :

renforçons le syndicat, notre outil de défense collective.

SYNDIQUEZ-VOUS

ADHEREZ et FAITES ADHERER au SNES

C'est la voie de l'efficacité pour chacun et pour tous.